



## DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

*Communiqué de presse*

*Communiqué de presse*

Montreuil, le 27 novembre 2019

### **Les douaniers de Charleville-Mézières interceptent 75 000 médicaments de contrebande**

Mercredi 20 novembre dernier à 11h30, les douaniers de Charleville-Mézières, en contrôle sur l'A34, sur la commune de Poix-Terron (A8), ont intercepté pour la contrôler une camionnette immatriculée en Espagne. Le chauffeur interrogé sur son trajet et la nature de son chargement, indique effectuer un trajet Espagne-Pays-Bas pour une société dans laquelle il a chargé des cartons dont il ignore le contenu. Il ne dispose par ailleurs d'aucun document couvrant le transport de ces marchandises.

Les douaniers procèdent alors au contrôle du chargement et constatent la présence de 15 cartons recouverts de toile de jute. Leur ouverture permet de découvrir des plaquettes de médicaments, sans emballage ni notice et d'autres médicaments dans des boîtes. La camionnette est alors conduite sous escorte au siège de l'unité pour une fouille approfondie. Au total 74 970 médicaments sont extraits du chargement (16 800 sachets et 58 170 comprimés). Il s'agit de quatre références de médicaments de différentes marques permettant de lutter contre les troubles érectiles.

En l'absence de document justifiant le transport de ces marchandises, le chauffeur est placé en retenue douanière et la marchandise et le moyen de transport sont saisis. Le substitut du Procureur près le TGI de Charleville-Mézières est immédiatement informé. La valeur de la marchandise est estimée à près de 304 000 euros.

Fidèle à sa devise « Agir pour protéger », la douane française est particulièrement vigilante concernant les infractions en matière de produits de santé, qui peuvent présenter de gros risques en matière de santé et de sécurité pour les consommateurs. En 2018, la douane française a réalisé 2610 constatations en matière de médicaments à usage humain et saisi 1,2 millions d'articles, auxquels s'ajoutent 769 constatations en matière de médicaments de contrefaçons correspondant à près de 150 000 articles saisis.

#### **POUR ALLER PLUS LOIN**

**L'album photos** : <https://www.flickr.com/gp/douanefrance/7R3636>

*Crédit images : Douane française*

[douane.gouv.fr](http://douane.gouv.fr)

[@douane\\_france](https://twitter.com/douane_france)

Espace presse de la douane

#### **Contact presse** :

Bureau de la communication – DGDDI

01 57 53 41 03 - [presse@douane.finances.gouv.fr](mailto:presse@douane.finances.gouv.fr)